



# Vaucluse, terre fertile

Conférence de presse

Vendredi 29 janvier 2016 – 14h

Hôtel de Sade - Avignon

Contact : Service de presse du Département  
04 90 16 11 36 - [presseCDV@vaucluse.fr](mailto:presseCDV@vaucluse.fr)



## SOMMAIRE

---

### *Le mot de l' élu*

#### LA DEFENSE ET LA PROTECTION DES TERRES



##### *Le Département de Vaucluse s'engage*

- *La charte agricole foncière* p 5
- *L'irrigation* p 9
- *Le dispositif prévigrêle* p 12

#### LA PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX ET DES CIRCUITS COURTS

##### *Le Département de Vaucluse est un expert du goût*

- *La plateforme Agrilocal84.fr* p 14
- *Zoom sur l'opération « Je savoure le Vaucluse au collège »* p 16
- *Le label Savourez le Vaucluse* p 18

*Le salon de l'agriculture* p 20

#### ANNEXES

*La charte pour l'action foncière en Vaucluse*

*Le règlement d'Agrilocal84.fr*

*La marque « Savourez le Vaucluse »*

*84, le mag*

*« Si notre département de Vaucluse était reconnu et envié de par sa qualité de Jardin de la France, les dernières décennies ont été particulièrement difficiles pour le monde agricole.*

*La pyramide des âges de nos paysans ne laisse rien présager de bon, et , sans une véritable volonté politique de tout faire pour en modifier le devenir, notre territoire, aussi beau et riche qu'il puisse être risque demain de n'être plus qu'un paysage, où de plus en plus de friches vont se développer. L'Assemblée départementale est donc à la croisée des chemins ; ce mandat sera déterminant pour aider à installer des jeunes et de nouveaux agriculteurs, tout en permettant l'agrandissement des exploitations actuelles. Moins d'agriculteurs, certes, mais une richesse dans la diversité, des plus petits, parfois producteurs dans le bio, aux plus gros, **tous ont leur place**. C'est pour cela qu'il est important que le Conseil Départemental décline ses toutes premières actions afin de montrer tout le soutien qui est le sien pour le développement de son agriculture. »*

**Christian Mounier**

**Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse**

**Président de la commission Agriculture**

L'agriculture est un secteur déterminant pour le Vaucluse, autant pour son économie que pour son rayonnement (gastronomie locale, produits du terroir). C'est pourquoi, le Conseil départemental s'engage volontairement dans la défense du monde agricole, auprès des agriculteurs, pour le soutien des terres, dans une démarche durable.



***En chiffres, L'agriculture vauclusienne c'est :***

*Un potentiel économique estimé à 681 millions d'euros*

*Plus de 8 000 exploitations agricoles*

*Elle représente 30% de l'emploi du département avec près de 44 000 emplois*

*27 % des exploitations de la région (dont 60 % destinées à la viticulture et 13 % à l'arboriculture)*

***61 % d'exploitations sous le signe de qualité et 10 % biologiques***

*27 % de femmes chefs d'exploitation*

***Les terres agricoles représentent 1/3 de la surface du Département***

***22 000 hectares de surfaces irriguées***

La filière agro-alimentaire (production - logistique – conditionnement - négoce - industries de transformation) est un des piliers de l'économie vauclusienne. Son agriculture est diversifiée et de qualité, les productions principales sont la vigne, les fruits et légumes et les céréales.

## Les enjeux du foncier agricole :

- garantir la vocation des sols agricole à long terme,
- lutter contre la spéculation foncière,
- pérenniser l'activité (friches, renouvellement des générations, contraintes environnementales, garantir la vocation des sols dans les documents d'urbanisme).

## LE FONCIER AGRICOLE : RASSEMBLER LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE POUR MAINTENIR DES TERRES AGRICOLES

Le foncier agricole est le premier outil des agriculteurs. Il est crucial de préserver ces terres d'autant plus qu'elles deviennent une ressource rare du fait de l'urbanisation croissante. L'action du Département se décline selon 3 axes : réunir les conditions d'une action foncière durable en **rassemblant les acteurs du foncier agricole autour d'une charte** pour l'action foncière en Vaucluse ,



5

**accompagner et soutenir des projets d'intérêt départemental** dans le cadre des compétences attribuées au Département, grâce aux **contrats fonciers locaux, dans le cadre du Fonds d'Aménagement Foncier Rural (FAFR)**.

### LA CHARTE POUR L'ACTION FONCIERE EN VAUCLUSE

Elaborée à l'initiative du Département et en concertation avec l'Etat, la Région, l'Association des Maires de Vaucluse et la Chambre d'Agriculture de Vaucluse qui en sont les partenaires cofondateurs et premiers signataires, cette charte affirme des valeurs, des objectifs et des règles pour agir en faveur du foncier agricole et périurbain.

Les signataires s'engagent autour de trois grands objectifs opérationnels :

- replacer **l'agriculture dans une économie d'avenir** et pourvoyeuse d'emplois,
- accompagner le développement d'une agriculture entre **performance économique et environnementale**
- sécuriser le foncier pour assurer le **renouvellement des exploitations agricoles**

Le maintien de l'agriculture et le renouvellement des générations d'agriculteurs passent par une reconnaissance par les collectivités et les citoyens de la nécessité d'un maintien à long terme des terres agricoles.

A l'occasion de son association réglementaire à l'élaboration des documents de planification urbaine (PLU, SCOT), le Département fait valoir cette nécessité.

**Zoom sur :**

### **Redonner de la valeur aux terres en Friche**

*La volonté du Département est de s'atteler à cette tâche en commençant par réunir tous les EPCI afin de leur demander, sur chacun de leur territoire, de faire une analyse, commune par commune, du potentiel agricole utilisable avec certainement des travaux à réaliser que le Département peut aider financièrement. Il peut s'agir d'importantes opérations, parfois de grande ampleur ou des remises en état de friches pour constituer des îlots de 4, 5 hectares et plus si possible. Nous avons un paradoxe sur notre Département : **beaucoup de terres non cultivées avec des propriétaires qui ne veulent pas louer et beaucoup d'agriculteurs en quête de terres agricoles.***

6

#### **LE FOND POUR L'AMENAGEMENT FONCIER RURAL (FAFR) :**

Le Fonds pour l'Aménagement Foncier Rural a vocation à financer des opérations qui améliorent les conditions d'exploitations des terres agricoles. Alimenté par le Département, ce fonds permet de dynamiser l'économie des terres agricoles :

- **A travers des opérations de restructurations foncières pour constituer des îlots d'exploitation économiquement viables (lutte contre le morcellement excessif des terres) :** par accord amiable, entre propriétaires à l'intérieur d'un périmètre (à développer en Vaucluse) ou par opérations lourdes de type remembrement, à la demande des communes ou des maîtres d'ouvrages de grandes infrastructures.

*Actions en cours :*

- conduite des opérations d'aménagement foncier agricole sur 3 000 hectares et 8 communes du nord Vaucluse pour compenser les impacts de la LGV Méditerranée, en 2 opérations ordonnées par le Département en 2011. L'enquête projet est en cours sur 4 communes (Mornas, Piolenc, Caderousse, Orange) et sera lancée prochainement sur les 4 autres (Bollène, Lapalud, Lamotte du Rhône et Mondragon) afin de **regrouper les d'exploitation et les ilots de propriétés,**
- projet d'aménagement foncier agricole sur près de 1 000 hectares pour **restructurer les exploitations et résorber les friches dans la plaine agricole de Pertuis,** en partenariat avec la Ville et la Communauté du Pays d'Aix ;

- **A travers la mise en valeur des terres incultes** : en accompagnement de l'installation de jeunes agriculteurs ou pour consolider des exploitations déjà en place ou encore en soutenant les expérimentations en faveur de la lutte contre les friches portées par les collectivités locales dans les espaces ruraux à fort potentiel agricole et en particulier les terres irrigables, dans la limite des enveloppes allouées chaque année par l'assemblée départementale.

## LES CONTRATS FONCIERS LOCAUX

Compte tenu d'une répartition souvent intercommunale des terres des exploitations agricoles, un positionnement à l'échelle des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) apparaît bien souvent opportun pour reconnaître le rôle économique de l'agriculture. Au titre de leur compétence en matière de développement économique, les EPCI peuvent aider à son maintien dans les



zones à enjeux à travers la mise en œuvre de projets de développement agricole. Les EPCI seront ainsi fondés à recevoir des aides financières de leurs partenaires institutionnels au titre du soutien au foncier agricole comme support au développement de l'économie agricole.

### **Les actions du Département portent sur :**

- Le financement **jusqu'à 80% d'études d'opportunité pour faire émerger une politique intercommunale** définissant simultanément une stratégie économique et foncière de développement agricole, et élaborer des programmes intégrés dans les secteurs à enjeux ;
- La mobilisation du FAFR dans le cadre de « Contrats Fonciers Locaux » qui ont valeur de procédure de conventionnement entre les EPCI en charge du développement agricole et de l'aménagement de l'espace d'une part, et leurs partenaires institutionnels et financiers d'autre part. Ils engagent leurs signataires autour :
  - d'un programme d'actions et d'investissements de fonds publics
  - au sein d'un périmètre agricole portant sur une partie d'un EPCI représentant un enjeu d'intérêt départemental

Zoom sur les actions en cours :

*2 contrats fonciers locaux*

- **contrat foncier local de la Communauté de Communes Ventoux sud** : il réunit des financements du Département, de la Région PACA, de la SAFER et la communauté de Communes Ventoux sud autour d'un programme d'actions sur le thème d'une expérimentation pour **la remise en valeur des friches sur 5 communes de l'EPCI**. Il associe également des partenaires techniques : la chambre d'agriculture, le CERPAM et le SMDVF. Il vise la mise en valeur de 60 à 90 ha de friches et de la restructuration foncière ; **le Département mobilise une enveloppe de 135 000 € sur 3 ans (2015-17)**

- **contrat foncier local avec le parc naturel régional du Luberon (PNRL)** : il mobilise des financements du Département, de la Région paca, de la SAFER et du PNRL autour d'un programme d'expérimentation de **mise en valeur des friches sur un périmètre de près de 500 ha en plaine de la Durance a Puget et Lauris**, avec un objectif de mise en valeur de 30 à 45 ha et des restructurations foncières ; **l'enveloppe mobilisée par le Département s'élève à 105 000 € sur 3 ans (2016-2018)**.





## L'IRRIGATION : UN ENJEU MAJEUR POUR LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'histoire du territoire Vauclusien et de son développement économique est fortement liée à l'irrigation et ceci depuis près de 900 ans.

C'est pour pérenniser cette dynamique que **le Département de Vaucluse soutient l'irrigation agricole en intervenant auprès des différentes structures d'irrigation.**



9

Conscient de l'enjeu majeur que représente l'eau pour la compétitivité des exploitations agricoles et le développement durable du territoire vauclusien, le Département de Vaucluse a choisi, depuis de nombreuses années, d'apporter son soutien financier aux structures engagées dans la gestion de l'eau.

Dans le cadre de sa politique en matière d'irrigation, le Département soutient financièrement les projets visant à **créer, développer et sécuriser les réseaux hydrauliques** afin de permettre **la dynamisation et le renforcement des activités agricoles et rurales** sur le territoire vauclusien.

Au niveau institutionnel on peut distinguer 2 types de structures d'irrigation dans le Vaucluse.

### SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE (SCP)

Le réseau d'irrigation du Calavon – Sud Luberon est exploité par SCP depuis 1988 dans le cadre de la concession départementale Calavon-Sud Luberon dont le Département était concédant jusqu'en 2014. Ce réseau a permis d'irriguer 13 700 ha du secteur. Depuis le 1er Janvier 2015, c'est la Région PACA qui est concédant sur le secteur Calavon – Sud Luberon et sur le reste du réseau régional, la concession départementale ayant fusionné avec la concession régionale. Cette fusion a donné naissance à un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) visant à **poursuivre le développement des aménagements hydrauliques sur le Calavon-Sud Luberon pour conforter l'activité agricole**, secteur économique important, grâce à l'arrivée de l'eau.

Ce programme prévoit la mise en place d'un investissement de 40 M€ sur 10 ans entre 2015 et 2024 avec une moyenne annuelle de plus ou moins 4 M€/an, permettant à terme

l'irrigation de 3400 ha supplémentaires. **Le Département de Vaucluse finance à hauteur de 50% soit 2M€/an**, le reste du financement étant apporté par la Région (30%) et l'autofinancement de la SCP (20%).

### LES ASSOCIATIONS SYNDICALE DE PROPRIETAIRES (ASP)

Une association syndicale de propriétaires (ASP) est un groupement de propriétaires fonciers. Elle permet d'effectuer en commun des **travaux d'amélioration, d'entretien ou de mise en valeur des biens dans les domaines définis : irrigation, écoulement des eaux, les deux à la fois.**

Elle existe sous diverses formes, qui correspondent chacune à un certain degré d'implication de l'État :

- ASA (Association Syndicale d'Arrosants),
- ASL (Association Syndicale Libre),
- ASCO (Association Syndicale Constituée d'Office).

Les réseaux collectifs gérés par ces associations couvrent plus de 70 000 ha dont 26 000 considérés comme irrigables, le reste étant surtout dédié à l'assainissement ou à l'écoulement des eaux pluviales.

En Vaucluse on compte près de 70 ASP dont 46 ont pour objet l'irrigation (soit en compétence unique soit en compétence mixte). Parmi leur compétence on retrouve également : l'écoulement des eaux pluviales, le drainage, la gestion des digues...

Les 5 ASP les plus importantes (Canal St Julien, Canal Cabedan Neuf, Canal de l'Isle, Canal de Carpentras et Ouvèze Ventoux) représentent 65% des surfaces irrigables collectives du Vaucluse

**Le Département est un partenaire financier fidèle de ces ASP et contribue depuis des années à la pérennisation, au développement et à la modernisation de l'irrigation en Vaucluse.** En moyenne **le Département investit plus d'1M€/an pour divers projets** émanant des différentes structures et participe également aux opérations d'exploitation de certaines structures. Sur la partie investissement le taux de subvention moyen est de l'ordre de 20%.



Sont également sollicités financièrement dans les divers projets, Région PACA et l'Agence de l'eau.

L'ensemble des actions menées ont fait l'objet, pour les ASP les plus importantes, d'une démarche de **Contrat de Canal, outil permettant de mettre en place une gestion concertée des ouvrages, de la ressource et des usages de l'eau.**

Chaque contrat de canal propose un descriptif technique et chiffré des opérations permettant ainsi de programmer et planifier de manière pluriannuel (2012-2017) les travaux de chaque ASP.

*Zoom sur projet d'irrigation :*

***Grand projet de modernisation des réseaux gravitaires de Monteux :*** Ils visent à optimiser et améliorer le mode de desserte, optimiser la gestion des ressources en eau du secteur, pallier les difficultés de préservation et d'accès au réseau sur le secteur et à réaliser des économies.

*Le réseau d'irrigation gravitaire existant sur cette zone de 580 ha va progressivement être remplacé par un **réseau de canalisation enterré desservant l'eau sous pression.** Travaux étalés jusqu'en 2021, coutent **4 millions d'euros.***

***Contrat du Canal 2012-2017 : opération d'extension où le département participe à hauteur de 40%.***



L'évolution climatologique pose de plus en plus de difficultés aux agriculteurs qui souhaitent préserver leurs productions des dommages occasionnés par les chutes de grêle. L'objet de l'association Prévigrêle est de **limiter les dommages liés aux chutes de grêle** par la technique de **l'ensemencement des nuages** dans l'atmosphère **avec de l'iodure d'argent et de sodium**.

Plus de 150 générateurs implantés et gérés par Prévigrêle sont présents sur 6 départements dont 70 pour le Vaucluse.

L'objectif, en préservant les cultures, est de **maintenir l'activité agricole** tant au niveau de l'amont que de l'aval de la production.

### L'ASSOCIATION PREVIGRELE

Prévigrêle Vaucluse, dépend d'une association nationale : ANELFA (Association Nationale d'Etude et Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) qui a pour vocation de réduire les impacts liés aux dégâts de la grêle.

Les **opérateurs bénévoles** assurent la mise en route du générateur installé sur leur exploitation. Ils rédigent des fiches d'émission et représentent le maillon essentiel au bon fonctionnement du réseau (444 personnes se relaient sur le réseau).

Cette association est financée jusqu'alors par les collectivités telles que les communes, les EPCI, le Conseil Départemental, le Conseil Régional.

### UNE ACTION UTILE AU-DELA DU MONDE AGRICOLE

Si c'est le monde agricole qui est le plus impacté au niveau de ce risque, la population, en général, est également concernée que ce soit les vérandas, les toitures (parfois), les voitures, les fleurs, les jardins, etc... L'aérospatiale de Toulouse finance son dispositif afin de protéger ses avions.

Il faut savoir que le principe d'ensemencement des nuages par des milliards de particules d'iodure d'argent n'a qu'une seule vocation : c'est de **faire fondre la glace que constitue le grêlon et d'avoir un impact au sol qui soit très fortement diminué**.

Depuis des années, il a été prouvé que, dans les secteurs protégés par le dispositif, **les impacts sont réduits de près de 50 %**. Dans certaines régions d'Europe, où le dispositif avait été abandonné au profit du canon, un retour a été opéré pour revenir au générateur.

En cas de fortes précipitations, le dispositif n'est pas activé car le risque de pluviométrie est accru de 10 %. Il y a des régions dans le monde où l'iodure d'argent est utilisé pour faire pleuvoir.

#### ALEAS CLIMATIQUES : POUR UNE SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

Au vu du coût particulièrement faible pour les collectivités, chaque EPCI peut participer à cette solidarité car le Conseil départemental ne pourra pas pallier le désengagement des communes et des intercommunalités.

En effet, certaines communes et EPCI ne participent plus, d'autres n'ont jamais participé considérant que la technique est désuète. Or les données scientifiques communiquées par l'ANELFA démontrent que le seuil critique sur les organismes vivants est loin d'être atteint pour l'usage de cette technique.

Il en va de l'intérêt de notre agriculture, l'assurance étant trop onéreuse.

### AGRILOCAL84 : METTRE EN RELATION LES PRODUCTEURS LOCAUX ET LES RESTAURANTS COLLECTIFS

#### PRIVILEGIER LES CIRCUITS COURTS

En parallèle de la compétence «restauration» dans les collèges, le **Département de Vaucluse intervient dans le secteur agricole en accompagnant les mutations vers une agriculture plus responsable et plus durable**. La collectivité mène ainsi une véritable **politique favorisant les circuits courts** de commercialisation en soutenant les actions menées par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et par d'autres acteurs du territoire : marchés de producteurs, ventes à la ferme, développement de l'agritourisme, points de vente collectifs.

C'est par la conjugaison de ces deux compétences que le Département de Vaucluse souhaite développer le concept Agrilocal84. Fort d'une **politique de Développement durable, inscrite dans son agenda 21 adopté en 2010**, la collectivité met en œuvre les préconisations de ce guide de bonne conduite en rapprochant notamment les producteurs et les acheteurs publics.



#### MANGEONS LOCAL, FRAIS ET DE SAISON !

C'est la philosophie du site **Agrilocal84.fr** mis en ligne par le Département en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse.

Suivant les traces de la Drôme et du Puy de Dôme, qui ont développé le site Internet AGRILocal.fr **facilitant l'approvisionnement des restaurations collectives publiques** notamment des collèges, par les producteurs locaux, le Département de Vaucluse a ouvert en avril 2014 le site internet AGRILocal84.fr.

Cette **plate-forme d'achat de mise en relation**, connecte les acheteurs publics (collèges, lycées, écoles primaires, Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes, centres de loisirs, crèches..) et **les producteurs locaux** et a pour particularité de répondre aux exigences de la commande publique que sont la publicité et la mise en concurrence. Agrilocal84.fr permet de maintenir une **agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement**.

Le Département, associé aux associations départementales et régionales des maires, souhaite encourager les collectivités vauclusiennes à **privilégier des jus de fruits naturel et des produits de l'agriculture locale dans leurs buffets lors de leurs évènements.**

La plateforme Agrilocal84.fr pourrait servir de relais à cette opération puisqu'elle permettra aux acheteurs publics d'acheter du local tout en restant dans le cadre des marchés publics.

Afin de communiquer sur ce projet, une campagne de sensibilisation auprès des acheteurs et un travail avec les professionnels du monde agricole et agroalimentaire sera conduite cette année ( négociation en contenant de 5 à 10l et travail sur les prix)

#### DEVELOPPER AGRILocal84.FR DANS LES COLLEGES

**En Avril 2014, le dispositif Agrilocal84.fr**, en partenariat avec le Chambre d'agriculture de Vaucluse qui référence les producteurs locaux, s'est ouvert de manière expérimentale à 8 collèges vauclusiens puis à la rentrée scolaire 2014-2015, le dispositif est **étendu à tous les collèges du Département**. En parallèle, cet outil est **proposé à d'autres collectivités** ( Lycées, communes, EHPAD, hôpitaux, centres de loisirs, crèches...)



Pour participer à une éducation au bien-manger, des repas à thème sont proposés par les établissements, afin de faire découvrir d'autres saveurs et inciter les jeunes à « **Savourez le Vaucluse** », grâce à une politique d'achats de produits locaux de qualité effectuée par les gestionnaires des collèges.



Acheter et consommer local dans les restaurants scolaires, c'est possible avec **Agrilocal84** : cette plateforme permet aux collèges de trouver et de mettre en concurrence des producteurs locaux pour les produits frais et de saison.

**Témoignage d'Hervé Larguier, producteur de fruits et de jus de fruits, à Cavillon** « Je fournis deux fois par mois entre 50 et 150 kg de pommes et de poires à cinq collèges vauclusiens. La vente directe, c'est un plus pour moi ! D'autant plus que les cantines demandent des fruits de petits calibres, et ces fruits de petites tailles sont un peu boudés sur les étals. Du coup pas de gâchis, ni dans les cantines, car les enfants n'en font qu'une bouchée, ni pour mes productions ! »

## ZOOM SUR L'OPERATION « JE SAVOURE LE VAUCLUSE AU COLLEGE »

Tout au long de cette année scolaire 2015-2016, les collégiens de Vaucluse dégustent les meilleurs produits de saison cultivés par les producteurs vauclusiens adhérents à **Agrilocal84** et cuisinés par leur chef de cuisine. Cette **opération saveur** est **proposée par le Département dans ses restaurants scolaires** pour sensibiliser les jeunes générations aux bienfaits du manger local et de saison.

16

**Une fois par mois** au moins, dans les restaurants scolaires des collèges vauclusiens, **un fruit, un légume ou une céréale de saison cultivés dans notre département** seront mis à l'honneur lors du déjeuner au restaurant scolaire.

Le produit à l'honneur sera commandé via la plateforme Agrilocal84.fr. **Un chef de cuisine mettra en avant une recette** d'un ou plusieurs mets à base du produit choisi. La recette de ce plat, entrée, ou dessert **sera distribuée aux élèves de tous les collèges participants** qui pourront la reproduire avec leurs parents.

**Prochain déjeuner à Pertuis, au collège Marcel Pagnol,  
le mardi 2 février autour de la Pomme de terre de Pertuis.**

### OBJECTIFS DE L'OPERATION :

- Affirmer la volonté du Département d'apporter **une meilleure qualité d'alimentation dans la restauration collective de ses collèves**
- Promouvoir nos **productions locales auprès des collégiens**
- Familiariser **les chefs de cuisine** à l'utilisation d'Agrilocal84
- **Valoriser leur cuisine et leur savoir-faire** grâce aux fiches recettes

### LE DEJEUNER AVEC LA RECETTE DU CHEF



Une fois par mois, dans le collège du Chef de cuisine qui aura élaboré la recette avec le produit du mois, un **Conseiller Départemental sera présent ainsi que l'agriculteur fournisseur** du produit.

La presse est conviée à partager ce repas. L'occasion d'interviewer les élèves et les chefs de cuisine, tout comme les producteurs et les conseillers départementaux.

Contact : Service de presse du Département  
04 90 16 11 36 - presseCDV @vaucluse.fr



- 29 Septembre / **Raisin** / Avignon – Collège Joseph Vernet  
16 Octobre / **Poire** / Le Thor – Collège du Pays des Sorgues  
19 Novembre / **Courge** / Cabrières d'Avignon – Collège Lou Calavoun  
15 Décembre / **Petit Epeautre** / Sault – Collège du Pays de Sault  
28 Janvier / **Pomme** / Vedène – Collège Lou Vignarès  
2 Février / **Pomme de terre** / Pertuis – Collège Marcel Pagnol  
25 Mars / **Asperge** / Montoux- Collège Alphonse Silve  
28 Avril / **Fraise** / Carpentras – Collège François Raspail  
26 Mai / **Cerise** / sorgues – Collège Denis Diderot  
16 Juin / **Melon** / Cavaillon – Collège Clovis Hugues

## LA MARQUE « SAVOUREZ LE VAUCLUSE » POUR QUE LA PRODUCTION LOCALE PRIME

L'agriculture connaît des difficultés liées notamment à la pression concurrentielle et aux différents aléas climatiques de ces dernières années. En proposant la démarche « Savourez le Vaucluse », le Département souhaite soutenir les producteurs et leurs produits. L'agriculture vaclusienne doit s'inscrire pleinement dans une démarche de développement durable en favorisant les circuits courts. La démarche « Savourez le Vaucluse » est en cohérence avec le développement social, économique et environnemental du Département.



Le Département de Vaucluse a créé, en partenariat avec le comité de promotion des produits du Vaucluse, une marque garante de l'origine des produits permettant de valoriser les producteurs locaux, d'identifier les produits du terroir vaclusien et ainsi inciter les Vauclusiens et touristes à soutenir l'économie locale.

### UNE MARQUE DEPOSEE GARANTE DU RESPECT D'UN CAHIER DES CHARGES

Le Département de Vaucluse est titulaire des marques françaises « Savourez le Vaucluse », communication et produits, déposées à l'INPI le 5 juin 2014. Afin d'être autorisés à utiliser la marque sur ces derniers, chaque producteur doit au préalable s'assurer :

- De respecter les conditions du règlement d'usage de la marque
- Et de respecter un cahier des charges



Cet été, **le miel a été le premier produit** qui a été officiellement autorisé à utiliser la marque. Pour pouvoir apposer le précieux logo sur leurs pots, les producteurs de miel proposent un miel conforme à un cahier des charges de production très strict. Il est naturellement produit en Vaucluse et respecte plusieurs exigences : traçabilité, hygiène, calibrage, variétés, qualité, conditionnement...

Dès la récolte prochaine, **les producteurs de cerise et raisin de table qui s'engagent à respecter la charte pourront également promouvoir les produits vauclusiens sur leurs emballages.** D'autres productions pourraient suivre rapidement. (Tomates, abricots, pêches, nectarines...)

#### PROMOUVOIR LES PRODUITS LOCAUX DE QUALITE

Depuis quelques années, la société a pris conscience de la chance qu'elle a lorsque, tout près de chez soi, l'on peut profiter des bienfaits de l'agriculture locale. Les circuits courts, le bio notamment, mais plus généralement tous **les produits de saisons et locaux** retrouvent un vrai intérêt de consommation.



**La volonté du Département est de promouvoir tous nos produits vauclusiens.** Pour cela, il s'appuie sur la marque « **Savourez le Vaucluse** ».

Le Département souhaite organiser dans le courant 2016 **une rencontre avec les grandes et moyennes surfaces du Département** afin de sensibiliser les principaux acteurs de mise en vente de nos produits locaux. En effet, les Vauclusiens voient trop souvent la promotion de produits étrangers en pleine période de production locale. Aussi la collectivité souhaite les **sensibiliser pour qu'en périodes de pleine saison, ce soit la production locale qui prime.**

#### LE DEPARTEMENT : VECTEUR DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX

Le Département, par l'intermédiaire de sa Commission Aménagement du Territoire, Agriculture, Alimentation s'est engagé dans une véritable politique volontariste en faveur de l'expérimentation, **la promotion, la valorisation et la commercialisation de ses produits du terroir.**

**Le Département de Vaucluse consacre chaque année 3 millions d'euros à la politique agricole du Département :** soutien aux structures professionnelles et syndicales, aide aux filières, aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs, Promotion- animation, aide au développement des espaces ruraux...

## SALON DE L'AGRICULTURE A PARIS DU 27 FEVRIER AU 6 MARS.

### LA VITRINE DE NOS TALENTS

**Le Département portera haut les couleurs des produits de notre territoire au Salon International de l'agriculture qui se tiendra du 27 février au 6 mars 2016 à Paris Expo Porte de Versailles Aux côtés de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, un stand institutionnel sera complété d'un espace voué à la promotion de nos produits.**

Avec la participation de l'Agence Départementale de Tourisme– Vaucluse Tourisme, l'Association « Bienvenue à la Ferme », la Chambre d'Agriculture, l'agritourisme est à l'honneur avec la présentation, la dégustation et la promotion des produits de qualité par filière, sous la bannière « Savourez le Vaucluse », des animations originales.

### DES ATELIERS CUISINES AVEC LES PRODUITS DU TERROIR

Chaque jour de la semaine des recettes seront concoctées par les talentueux chefs de cuisine de nos collègues.

Le but de ces animations est de faire découvrir aux visiteurs, la richesse et la diversité de nos agriculteurs vauclusiens en proposant des recettes simples et originales : veloutés, smoothies, glaces,...

Ces recettes sont le reflet des saveurs de notre terroir (fruits et légumes de saison, huile d'olive, nougat, miel lavande,...) et seront préparées devant le public, qui pourra non seulement les déguster, mais aussi emporter avec lui un peu de notre Vaucluse à travers les fiches recettes mises à sa disposition.

Les ateliers culinaires auront lieu tout au long de la journée, afin de pouvoir toucher un vaste public.

Chaque fiche recette est porteuse d'un message valorisant label « Savourez le Vaucluse », afin de promouvoir la qualité des produits vauclusiens.

